

## **ARRÊTÉ N° 2023\_419**

### **MODIFIANT L'ARRÊTÉ N°2023\_347 DU 15 SEPTEMBRE 2023 ET AUTORISANT LE CHANGEMENT DE DIRECTION DE LA CRÈCHE COLLECTIVE "LES EXPLORATEURS DES DOCKS" SISE 21 BIS, COURS DES LAVANDIÈRES 93400 SAINT-OUEN**

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L. 2111-1 à L. 2111-4, L2324-1 à 2324-4 et L. 2326-4 ;

Vu le Code de la santé publique, nouvelle partie réglementaire, notamment les articles R2324-16 à R2324-50-4 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 83.1067 du 8 décembre 1983 relatif aux transferts des compétences en matière d'action sociale et de santé ;

Vu l'arrêté du 31 août 2021 du Ministère des solidarités et de la santé créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage ;

Vu l'arrêté du 29 juillet 2022 du Ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées, relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n° 2023\_347 du 15 septembre 2023 autorisant la création de la crèche collective « Les explorateurs des Docks », sise 21 bis cours des Lavandières 93400 Saint-Ouen, gérée par la société « Crecheo » ;

Vu le mail de la société « Crecheo » du 5 octobre 2023 ;

Vu le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement ;

Vu l'élection le 1<sup>er</sup> juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n° 2021-271 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

## ARRÊTE :

**ARTICLE PREMIER.** - L'article 6 de l'arrêté n°2023\_347 du 15 septembre 2023 autorisant la création de la crèche collective « Les explorateurs des Docks » sise 21 bis cours des Lavandières 93400 Saint-Ouen, gérée par la société « Crecheo », est modifié comme suit :

La direction de l'établissement est confiée à Mme Maria-Elena Alvarez, titulaire d'un diplôme d'éducateur de jeunes enfants, dont les fonctions sont précisées dans le règlement de fonctionnement.

**ARTICLE 2.** - Les autres articles de l'arrêté n° 2023\_347 du 15 septembre 2023 sont inchangés.

**ARTICLE 3.** - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

**ARTICLE 4.** - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,  
le

Date de notification du présent acte,  
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,  
le